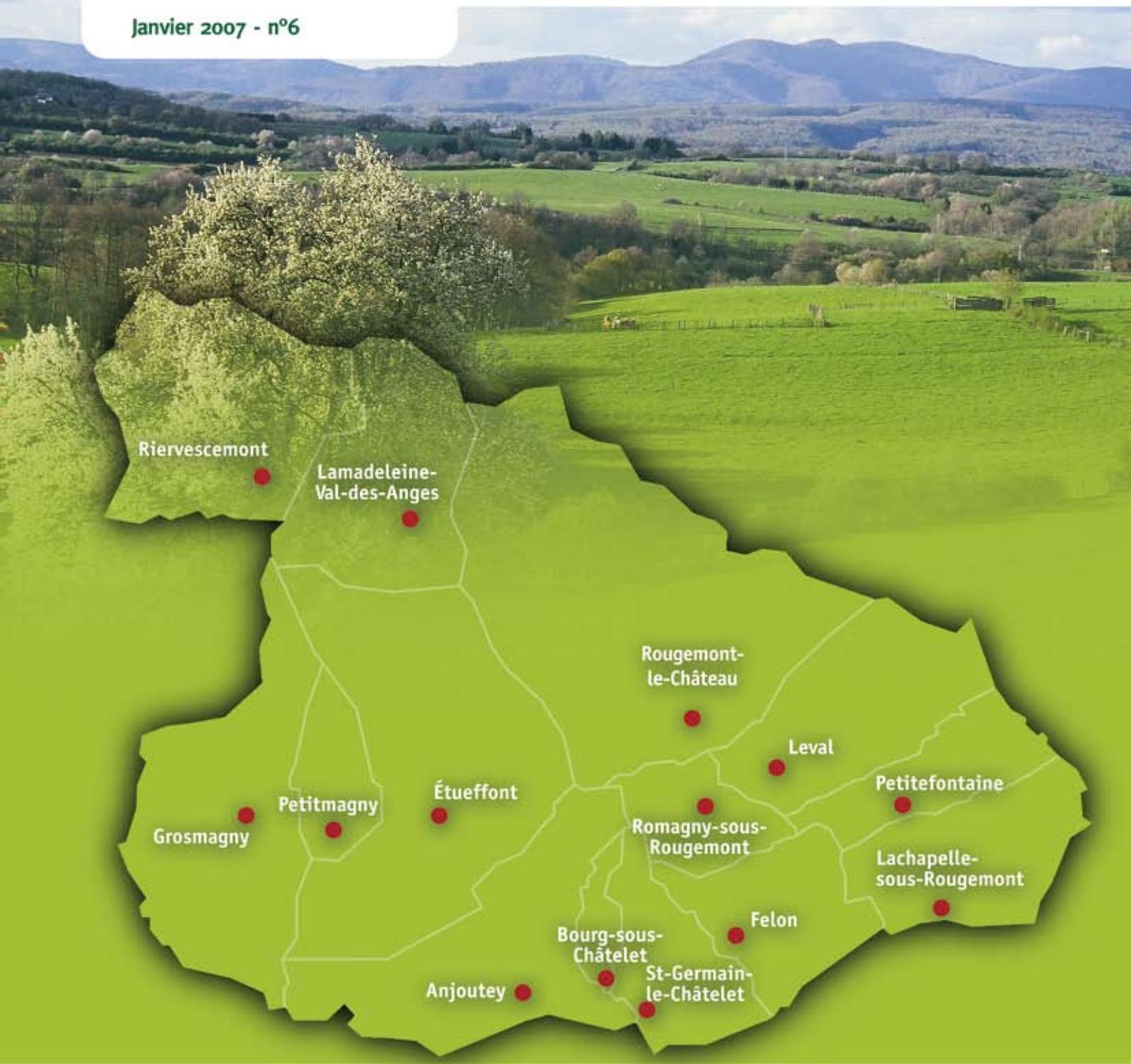


# Votre communauté

le magazine d'information de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien



Janvier 2007 - n°6



Page 03  
Assainissement



Page 10  
Urbanisme



Page 14  
Culture



Page 16  
Petite enfance

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Il existe sur le territoire de notre communauté de communes plusieurs sites industriels anciens, souvent devenus vacants pour des raisons de vétusté ou d'inadaptation aux exigences de l'activité industrielle moderne.

Leur présence constitue pour les élus, une préoccupation majeure car, essayer de redonner une nouvelle vie à ces bâtiments, se révèle extrêmement difficile et souvent impossible.

Les locaux de l'usine WINNINGER à Etueffont entraînent, malheureusement, dans cette catégorie de bâtiments industriels vacants, mais une nouvelle utilisation permettra de pérenniser l'existence d'une partie d'entre eux au moins. C'est là, en effet, que la communauté de communes a décidé d'installer son futur siège. Ceux d'entre vous qui connaissent nos locaux actuels savent à quel point ceux-ci sont devenus trop exigus et inadaptés.

Depuis quelques mois les travaux d'aménagement du nouveau projet sont en cours : une refonte

complète du bâtiment, la création d'un étage et de locaux en sous-sol, permettront à la communauté de communes de disposer enfin des espaces devenus nécessaires au fil des années..

Une autre partie des bâtiments WINNINGER servira de lieu d'implantation à la plateforme de stockage de plaquettes bois. Ce nouveau projet communautaire est en phase finale d'étude et il devrait, selon toute vraisemblance, trouver son aboutissement courant 2007.

Les plaquettes ainsi produites serviront, dès leur production, à chauffer les locaux de la Communauté de Communes de même que la piscine, et plusieurs autres projets sont à l'étude dans les communes voisines.

Ainsi, c'est un site industriel important qui sera sauvé et par delà même une partie du patrimoine sous-vosgien.

Maurice LEGUILLON  
*Président de la CCPSV*



Page 3  
**Assainissement**



Page 10  
**Urbanisme**



Page 12  
**Transports**



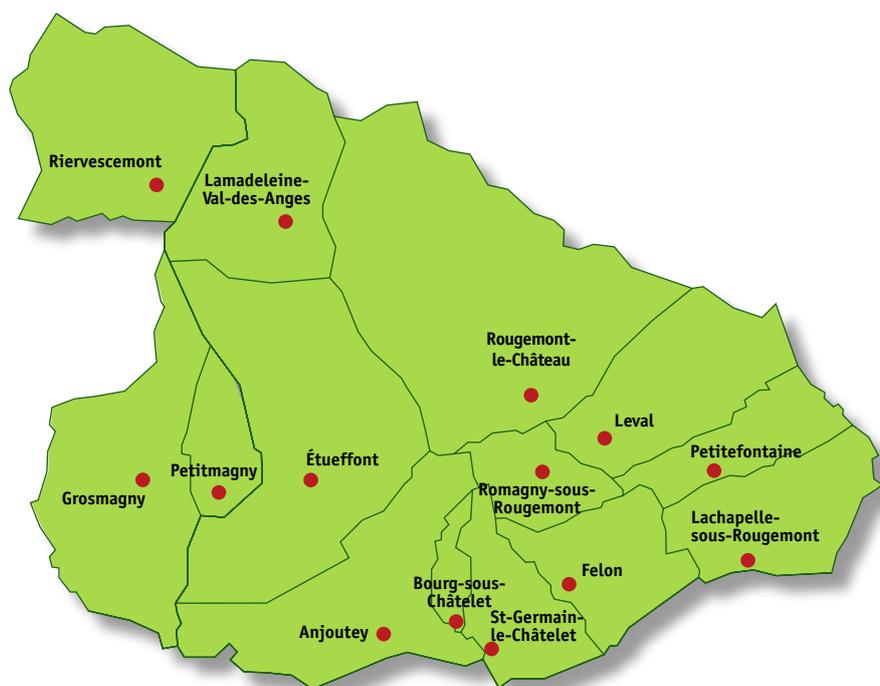
Page 14  
**Culture**



Page 16  
**Accueil petite enfance**



Page 18  
**Action enfance jeunesse**



## LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COUVRE INTÉGRALEMENT LE TERRITOIRE

Prochainement les 14 communes de la communauté de communes disposeront chacune d'un zonage d'assainissement. Cette étude consiste en la délimitation par la commune sur la base d'étude technico-économique de :

- ▶ Zones relevant de l'assainissement collectif où la communauté de communes est tenue d'assurer « la collecte, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation » de l'ensemble des effluents domestiques (art. L. 2224-1 du code des collectivités territoriales).
- ▶ Zones relevant de l'assainissement non collectif où la communauté de communes est tenue « afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ».

Afin de réaliser cette étude la communauté de communes, compétente en matière d'assainissement, a fait appel au bureau d'étude ATLAS I.C.E.

L'étude réalisée et arrêtée par les conseillers municipaux sera proposée à l'enquête publique : Chacun des administrés aura la possibilité de faire part de toutes remarques qu'il jugera utiles.

Nous vous invitons à vous déplacer nombreux lors des permanences qui seront annoncées dans les quotidiens régionaux.

### ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage d'assainissement est rendu obligatoire aux communes (article 33 de la loi sur l'eau 92-2) Procédure de l'étude précisée par les articles 2, 3, 4 du décret du 5 juin 1994.

#### Choix des communes :

- ▶ **Anjoutey :**  
Centre bourg en assainissement collectif  
Zones excentrées en assainissement non collectif
- ▶ **Bourg-sous-Châtelet :**  
Assainissement non collectif
- ▶ **Etueffont :**  
Centre bourg en assainissement collectif  
Zones excentrées en assainissement non collectif
- ▶ **Grosmagny :**  
Assainissement non collectif
- ▶ **Lamadeleine-Val-Des-Anges :**  
Assainissement non collectif
- ▶ **Petitmagny :**  
Zone Nord et Ouest de la commune en assainissement non collectif  
Zone bourg en assainissement collectif
- ▶ **St-Germain-le-Châtelet :**  
Assainissement collectif hormis la parcelle de M. Jeudy.
- ▶ **Rievescemont :**  
Assainissement non collectif
- ▶ **Petitefontaine :**  
Assainissement collectif
- ▶ **Lachapelle-sous-Rougemont :**  
Majoritairement assainissement collectif
- ▶ **Romagny-sous-Rougemont :**  
Assainissement non collectif
- ▶ **Rougemont-le-Château :**  
Assainissement collectif hormis la zone urbanisable située au nord-est du golf et le lieudit de St Nicolas.

## INTERVIEW DE MONSIEUR LE MAIRE DE FELON

**Yann Bossard :** « Les acteurs de la protection de la santé publique sont nombreux, mais au niveau local, c'est Le Maire qui, au titre de ses pouvoirs de police, doit assurer cette mission. Les travaux réalisés ont-ils amélioré l'aspect salubrité publique ? ».

**Monsieur Le Maire :** Lorsqu'il fut question au commencement de l'opération de réhabiliter ces installations, la salubrité publique n'avait pas été réellement évoquée. En revanche le quotidien d'un certain nombre de particuliers a été amélioré grâce à la disparition de mauvaises odeurs provenant de certains fossés, exutoires des systèmes d'assainissement. Il était devenu difficile, à certaines périodes de se promener sur le chemin faisant la jonction entre la rue de l'étang et la rue du pommier, les émanations étaient parfois gênantes. Aujourd'hui les eaux collectées par les fossés communaux sont parfaitement claires, ce changement est bien la preuve de la réussite des travaux.

**Yann Bossard :** « Que retiendrez-vous de cette opération ? »

**Monsieur Le Maire :** Il est bon de rappeler que ces travaux sont nés de l'impulsion de M. Farque Amédée, Maire de la commune en 1999.

La proposition de réhabilitation a suscité, au commencement, une vive protestation des particuliers qui n'étaient pas sensibilisés à la pollution par les effluents domestiques. C'est une réaction que l'on peut comprendre puisqu'il était rare à l'époque qu'une collectivité intervienne sur les parcelles privées. Malgré tout, les aides financières importantes ont constitué un moteur à la prise de décision par les particuliers, de réaliser les travaux.

Je retiendrai de cette opération que la commune de FELON n'a plus rien à se reprocher sur le volet de l'assainissement non collectif, ceci est vrai pour un bon nombre d'années. Je dirai que je suis fier des habitants de la commune, ces travaux ont nécessité un gros effort de leur part. Ce n'est pas toujours facile de voir entrer un tractopelle sur sa parcelle. Je rajouterai que les habitants de la commune sont bien sensibilisés à l'environnement et à l'assainissement, c'est un bon point. L'eau est tellement précieuse que l'on ne peut se permettre de la souiller.

A l'inverse de l'assainissement collectif, les particuliers sont responsables de leur installation, l'attention devrait être poursuivie sur le bon fonctionnement. L'entretien des ouvrages peut être une contrainte, c'est le seul reproche que l'on pourrait faire à l'assainissement non collectif.

**Yann Bossard :** « Comment voyez-vous l'après travaux ? »

**Monsieur Le Maire :** Nous souhaiterions que la Communauté de Communes, dans le cadre d'une gestion globale de son parc assainissement non collectif, propose aux particuliers de prendre en charge à leur place les vidanges et entretien des systèmes réhabilités. La consultation des entreprises locales de vidange par le biais d'un marché public permettrait par l'optimisation des déplacements de baisser sensiblement le coût de la vidange.

Dans un second temps nous espérons que ces travaux de mise aux normes soient généralisés à toutes les communes de la CCPSV.

## Une belle victoire contre la pollution domestique

L'opération de réhabilitation des installations d'assainissement autonome de la commune de FELON a débuté en 1999. Monsieur Amédée Farque, ancien maire de la commune, soucieux de préserver les ressources naturelles felonnaises fit réaliser un diagnostic environnemental. Dans ce cadre, un état des lieux des installations septiques fit ressortir que le mauvais fonctionnement de plus de 75 % des ouvrages existants engendrait une perturbation grave du milieu hydraulique. L'impact occasionné par cette pollution fut accentué par le recensement sur le territoire communal de nombreuses espèces protégées telles que la truite sauvage, la lotte de rivière, la grèbe cartageux ou encore le taquet tairier.

L'urgence de la réhabilitation des installations septiques dans le but de la préservation de la biodiversité prit alors toute son importance.

Suite à une déclaration d'intérêt public de réaliser les travaux de manière urgente, la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien s'est rendue maître d'ouvrage de l'opération (responsable). Coordonner la mutualisation des services de l'Etat, par le service assainissement individuel de la communauté de communes, a permis à tous les particuliers concernés par les travaux de réhabilitation d'obtenir une aide financière dépassant les 70% du coût de l'opération.

L'ensemble de ces diverses actions étalé sur une durée d'un an et demi s'est révélé être un succès tant écologique que technique.

Actuellement les agents intercommunaux effectuent le diagnostic des systèmes septiques des communes de Lamadeleine-Val-Des-Anges, Bourgsous-Châtelet et Romagny-sous-Rougemont en vue de poursuivre les efforts entrepris sur la commune de FELON.



**les techniciens assainissement non collectif, Fred Gasser et Yann Bossard.**

*Missions : les visites diagnostic, conseil pour une meilleure utilisation de votre système septique et éventuellement sur quelques améliorations ou modifications.*

## L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La réglementation relative à l'assainissement non collectif impose aux communes et groupements de communes de justifier de l'existence, d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont les missions obligatoires sont les suivantes :

- ▶ Pour les dispositifs neufs et réhabilités : assurer le contrôle de conception et d'implantation, et le contrôle de bonne exécution, afin de vérifier que la conception technique, l'implantation des dispositifs d'assainissement et l'exécution des ouvrages sont conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques).
- ▶ Pour les dispositifs existants, effectuer un diagnostic des ouvrages et de leur fonctionnement, afin d'assurer la qualité de la salubrité publique et de l'environnement.
- ▶ Pour l'ensemble des dispositifs, de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages, ainsi que la réalisation des vidanges.

Le SPANC débute en 2007, une vaste opération de recensement et de diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC) sur le territoire communautaire. L'application de la redevance d'ANC, approuvée par délibération du 8 décembre 2006 sera donc effective cette année. Elle sera facturée 1 fois par an forfaitairement et pour un montant unique par immeuble. Cette opération est imposée par la loi sur l'eau dans le but de contribuer à la préservation de notre environnement et de nos cours d'eau tels que La Madeleine et la St Nicolas. L'assainissement non collectif est actuellement une source majeure de pollution pour notre ressource en eau et notre sous sol. Ainsi, chacun se doit d'agir avec civisme afin que nos générations futures puissent encore jouir de notre bien le plus précieux et le plus cher : l'EAU

### ▶ DÉFINITION

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non-raccordés au réseau public.

Notons que la directive européenne du 21 mai 1991 et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaissent ce type d'assainissement comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif dans les zones d'habitations dispersées. Lorsqu'il est correctement installé et correctement entretenu (voir fiche d'installation et fiche technique : soin d'une installation septique et entretien), les performances de l'assainissement individuel sont au moins aussi bonnes que celles de l'assainissement collectif.

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006, dont l'objectif est la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique, la qualité des eaux superficielles et souterraines, dispose d'un volet assainissement non collectif qui impose des compétences directes aux collectivités en la matière.



## CADRE RÉGLEMENTAIRE

### Les collectivités :

Art. L.2224-8 du CGCT : les communes prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle de l'assainissement non collectif et peuvent prendre en charge les dépenses d'entretien de ces systèmes, les modalités de contrôle et d'entretien des systèmes d'assainissement non collectif sont définies par les arrêtés du 6 mai 1996 (J.O. du 8 juin 1996) ;

Art. L.33 du CSP : les immeubles non raccordés au réseau public doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement

### Les particuliers :

Le propriétaire est soumis à deux obligations :

Justifier de l'existence d'un dispositif d'assainissement d'une part et de son bon fonctionnement de son entretien qui doivent être appréciés au regard des principes généraux exposés à l'article 26 du décret du 3 juin 1994 et à l'article L. 1311-1 du Code de la Santé Publique ;

Justifier du respect des règles de conception, d'implantation et de réalisation telles qu'elles figurent dans la réglementation de l'arrêté du 6 mai 1996.

## CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi sur l'eau a chargé les collectivités locales de contrôler les installations septiques afin préserver les milieux récepteurs.

La réglementation impose que le contrôle sur les installations neuves comme sur les installations existantes est effectif avant le 31 décembre 2005. La Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien a fait preuve d'une belle anticipation puisque le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) existe depuis 2001. A ce jour ce service effectue toutes les missions qui lui incombent.

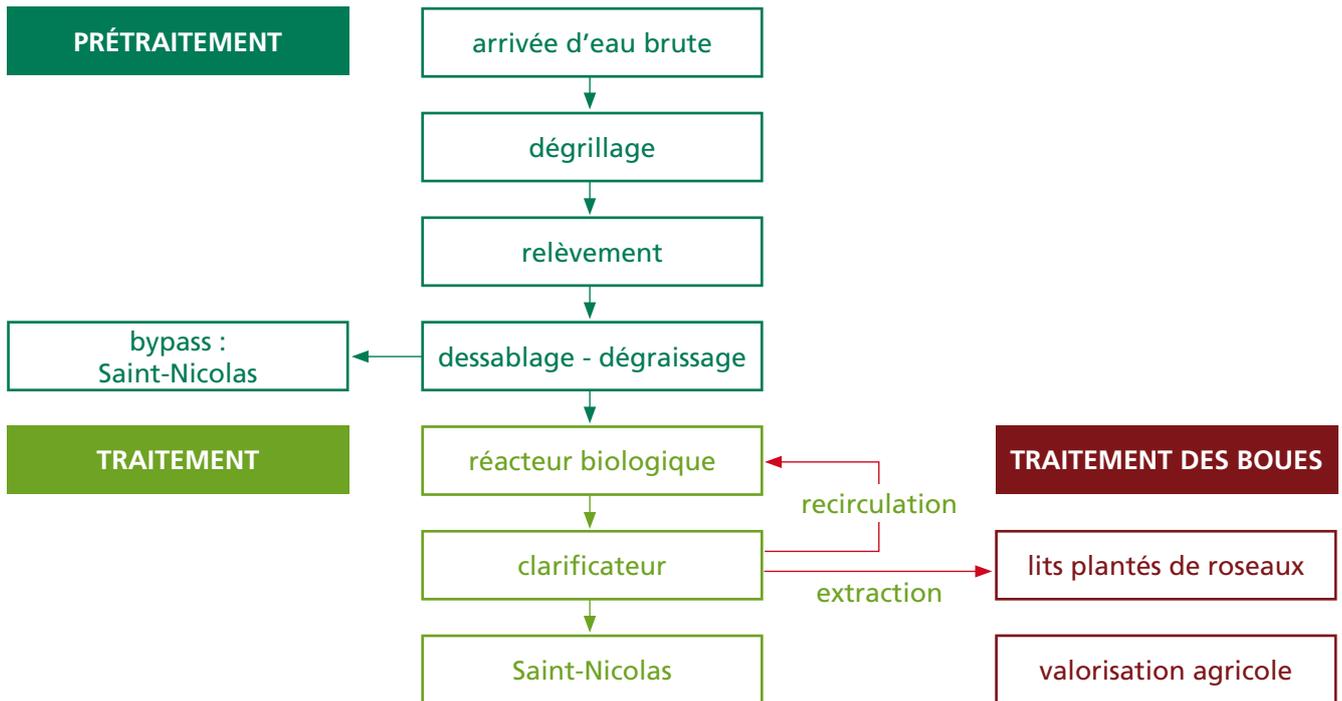
### ▶ CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU RÉHABILITÉES

Le contrôle de conception intervient lors du dépôt d'un permis de construire. L'objet est de vérifier la conception et l'implantation des ouvrages. Le contrôle de réalisation intervient avant le rebouchage de tranchée des ouvrages et permet de garantir ou non la bonne exécution des travaux conformément aux règles de construction en vigueur.

### ▶ CONTRÔLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES (DIAGNOSTIC)

Les installations existantes font l'objet d'un contrôle diagnostique dont la période de retour est de 4 ans. Cette visite permet de vérifier que l'ensemble des ouvrages est maintenu en bon état de fonctionnement et que l'entretien courant est bien réalisé. A cette occasion un agent du SPANC se rend sur les parcelles privées.

Actuellement les agents poursuivent les visites diagnostiques sur le territoire communautaire en vue de vous conseiller sur une meilleure utilisation de votre système septique et éventuellement sur quelques améliorations ou modifications.



## STATION D'ÉPURATION DE LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT

Après plus de 10 ans d'attente et d'études, les travaux de construction de la station d'épuration de Lachapelle-sous-Rougemont ont démarré fin septembre 2005.

Le montant de l'opération s'élève à 1 596 000 € HT.

Cette station traite les effluents correspondant à une population de l'ordre de 3000 Eq/hab ainsi que les boues produites. Cette station dans le cadre de l'agglomération de Lachapelle-sous-Rougemont assure le traitement des eaux usées domestiques des communes de :

Rougemont-le-Château,  
Leval,  
Petitefontaine,  
Lachapelle-sous-Rougemont.

Cette capacité permet de tenir compte de la pollution actuelle générée mais également de couvrir les besoins liés à l'augmentation de la population.

Les travaux ont été exécutés par l'entreprise SAUR sous maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

La mise en service de la station a été effectuée le 4 janvier 2007.



## RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT.

Chaque année, et particulièrement lors de la période de la fonte des neiges, le réseau d'assainissement sur les communes d'Etueffont et d'Anjoutey connaît d'importants dysfonctionnements. Ces dysfonctionnements dus à une montée en charge du réseau engendrent des nuisances chez divers usagers... Seule, la réhabilitation du réseau permettra d'y remédier.

En effet, le réseau existant est un réseau en totalité séparatif. L'infiltration d'eaux claires engorge le réseau et fait baisser la qualité du traitement assuré par la station d'épuration d'eaux usées située à Anjoutey, en particulier par temps de pluie.

Sur l'ensemble des deux communes, les apports d'eaux claires parasites sont liés à la vétusté des collecteurs (fissures, joints non étanches,...) qui entraînent les entrées de la nappe dans le réseau, ou à la présence de drainages (branchements particuliers) raccordés au réseau d'assainissement.

Ainsi, pour pallier les nuisances, la communauté de communes a décidé de lancer une opération de réhabilitation du réseau. Ces travaux de réduction d'eaux claires ont pour but d'arriver à un taux de dilution satisfaisant c'est à dire inférieur à 100%.

La technique adoptée pour la première phase de ces travaux est le chemisage continu de la canalisation. Cette technique consiste en l'introduction d'une « chaussette » dans le collecteur sans ouverture de fouille. La chaussette adhère parfaitement aux parois du réseau et élimine ainsi tous les défauts d'étanchéité.

Un robot est ensuite envoyé dans le collecteur pour procéder à la réouverture des branchements.

Cette technique restitue les contraintes mécaniques d'une canalisation neuve et améliore son hydraulité.

Les travaux de réhabilitation seront réalisés en plusieurs phases en aboutissant à la réfection de l'ensemble des canalisations existantes sur les communes d'Etueffont et d'Anjoutey.

La première phase concernera la grande rue à Etueffont, secteur compris entre l'EISCAE et la rue de l'école maternelle.

### CAS D'UTILISATION :

Le chemisage continu polymérisé en place permet la réhabilitation de plusieurs tronçons en restituant les contraintes mécaniques d'une canalisation neuve, en améliorant son hydraulité et en ne réduisant qu'une faible partie de sa capacité hydraulique.



## 2<sup>e</sup> TRANCHE D'ASSAINISSEMENT DU SAARC

Dans la continuité des travaux d'assainissement engagés dans la vallée de la Saint Nicolas, la CCPSV a décidé de réaliser une deuxième tranche de travaux.

Les communes de Lachapelle-sous-Rougemont et Rougemont-le-Château possèdent déjà un réseau d'assainissement unitaire ou semi-unitaire dont les rejets non ou insuffisamment traités polluent la Saint Nicolas.

C'est pour cette raison que la CCPSV a décidé de construire en priorité dans ces deux communes un réseau séparatif pour régler ce problème de pollution et éviter un apport excessif d'eaux claires parasites perturbant le fonctionnement de la future station d'épuration.

Cette deuxième tranche d'assainissement concerne le secteur Est de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont et la partie basse de la rue de Masevaux à Rougemont-le-Château.

Afin de permettre un fonctionnement optimal, c'est à dire un ensemencement de la station d'épuration, ont été ajoutées à ces travaux, la rue de l'abattoir à Rougemont et la connection de tous les effluents transitant par la rue de la Gendarmerie. Le raccordement de ces deux rues permet de connecter l'ensemble des effluents des deux communes sur la nouvelle station d'épuration. Le réseau de type séparatif sera installé progressivement pour éliminer au fur et à mesure les arrivées d'eaux claires à la station.

Le coût des travaux s'élève à 747 513,80 € HT.

## PROCÉDURE DE RACCORDEMENT

### 1<sup>re</sup> étape

Dès obtention du permis de construire (maison neuve)

ou

dès mise en service du réseau d'eaux usées (maisons existantes).

- Remplir l'imprimé de demande de déversement en 2 exemplaires (imprimé à retirer au service assainissement de la communauté de communes).

### 2<sup>e</sup> étape

Examen par le service assainissement de la demande qui est :

- soit refusée

- soit autorisée : retour de l'imprimé mentionnant le montant de la participation pour raccordement qui sera mis en recouvrement.

### 3<sup>e</sup> étape

Réalisation des travaux :

► Partie publique (maison neuve) :  
- par la Communauté de Communes sous votre propre maîtrise d'ouvrage. Le coût des travaux vous sera facturé par la Communauté.

ou

- par l'entreprise de votre choix. Un contrôle de conformité des travaux, fouille ouverte est obligatoire.

► Partie privée :

- par vous-même

ou

- par une entreprise de votre choix  
Se conformer aux prescriptions techniques édictées dans le règlement assainissement, article 10bis  
Contrôle de conformité obligatoire (par la CCPSV). Prendre l'attache du service 48 heures à l'avance.

Pour les maisons existantes, il sera procédé à un relevé de compteur d'eau potable.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service assainissement collectif au 03 84 54 72 55.



## RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL EN VUE D'Y INSTALLER LE SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ.

Le siège de la communauté de communes se situe actuellement au 14 rue de l'école maternelle. Ces locaux sont peu appropriés au fonctionnement et à la dimension de la structure communautaire. Ainsi, dans l'optique d'y installer son nouveau siège, la CCPSV a fait l'acquisition en 2002 d'un bâtiment industriel de 1 000 m<sup>2</sup> environ sis 28 Grande Rue à Etueffont.

Pour réaliser cette opération de réhabilitation la CCPSV s'est associée à : la Direction Départementale de l'Équipement de Belfort qui apporte une mission d'assistance générale à caractère administratif, technique et financière, au cabinet LORACH en tant qu'architecte, APAVE pour assurer une mission de contrôle technique, au cabinet PRESENTS pour assurer une mission de coordination d'hygiène et de sécurité.

Ce bâtiment une fois réhabilité, accueillera tous les services administratifs et techniques déjà existants à l'actuel siège et s'enrichira de services nouveaux :

- ▶ crèche familiale ne disposant pas encore de véritable locaux,
- ▶ le forum jeunes, permettant ainsi un agrandissement de la Halte garderie présente à l'EISCAE,
- ▶ salles de réunion,
- ▶ salle des archives,
- ▶ réfectoire pour les agents,...

Le montant des travaux s'élève à 1 210 036,35 € HT

Coût global de l'opération : 1 560 186 € HT

Diverses subventions ont été sollicitées.

Le chantier a démarré fin juin 2006 et pour une durée d'environ douze mois.



## Les plans cadastraux passent à l'aire de la numérisation

Le SIG : Système d'Information Géographique.

L'année 2006 constitue un tournant déterminant pour ce qui concerne la consultation des plans cadastraux.

Adieu, les consultations fastidieuses qui nécessitaient parfois la superposition de plusieurs plans cadastraux.

Le SIG constitue bel et bien le rajeunissement des plans cadastraux à l'aire du numérique.

Cet outil offrira la possibilité de gérer de l'information de manière informatique. Il sera possible de gérer de superposer d'autres informations cartographiques en fonction des besoins (option du logiciel de base) tel que l'éclairage public, les réseaux d'assainissement et hydrographique.

Ce nouvel outil apparaît comme un réel appui d'aide à la décision pour vos élus et vos services territoriaux.

Vous pourrez vous adresser au personnel de mairie ou de la communauté de communes pour consulter ces informations et éditer des plans précis et fiables gratuitement.

## AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DE LA CCPSV

La communauté de communes va réaliser cette année des travaux d'aménagement sur la commune d'Etueffont aux abords du Centre Socioculturel de l'EISCAE et du futur siège de la communauté.

La procédure de consultation des entreprises a été menée conjointement entre la commune d'Etueffont et la communauté de communes conformément au code des marchés publics. La commune d'Etueffont poursuit ses travaux d'aménagement du coeur du village tels que les travaux de réfection des berges de la Madeleine.

Une première phase de travaux réalisée en 2006 correspond pour la communauté de communes à la création de deux passerelles au-dessus de la Madeleine permettant l'accès des piétons au siège de la CCPSV, l'une située à proximité du pont WINNINGER et l'autre permettant l'accès depuis le parking du Mille-Club.

Une deuxième phase de travaux sera réalisée en 2007 :

la création d'une place de marché sur le parking de l'EISCAE,  
l'aménagement du parking supérieur à la place du marché,  
l'aménagement d'un parking desservant le siège de la CCPSV (à proximité du Mille-Club),  
le cheminement piétonnier du parking au siège.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre de la Direction Départementale de l'Équipement.



## VOTRE TRANSPORT À LA CARTE !

La Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien (CCPSV) qui avait lancé une étude en ce sens, il y a deux ans, a accepté d'expérimenter ce nouveau trait d'union entre les habitants des 14 communes avant sa généralisation aux autres communautés de communes du département.

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), organisateur des transports dans le Territoire de Belfort lance ce nouveau service, qui s'inscrit dans la politique du SMTC de modernisation de l'ensemble du réseau de transports.

Contrairement à une ligne de bus régulière, le transport à la demande ne circule qu'à votre initiative : s'il n'y a pas de réservation, le véhicule ne circule pas, ce qui évite des dépenses inutiles. Sur simple appel à notre numéro vert, vous disposez d'un moyen de déplacement idéal pour vos activités ponctuelles dans toutes les communes de la communauté : loisirs, démarches administratives, courses ou encore rendez-vous chez le médecin.

S'agissant d'une expérimentation de 18 mois, les conditions d'utilisation qui vous sont proposées ici sont à même d'évoluer. Alors soyez nombreux à le tester ! Soyez assurés que nous serons à l'écoute de vos remarques et de vos suggestions.

Ce service de transport souple et dynamique dessert l'ensemble des 14 communes (32 arrêts) de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien, et donne accès à l'offre de transport de l'ensemble du département, avec le même titre de transport. (desserte des marchés de Masevaux le mercredi et de Giromagny le samedi).

### MODALITÉS PRATIQUES :

#### Un tarif de 2,10 € par trajet aller ou retour :

- ▶ gratuité pour les moins de 4 ans
- ▶ accompagnateur adulte pour tout enfant de moins de 10 ans.

#### Un fonctionnement en deux temps :

##### 1) L'adhésion au service

- ▶ une carte d'adhérent gratuite établie en appelant le numéro vert gratuit : **0800 824 923**

##### 2) La réservation préalable au plus tard la veille

- ▶ un numéro vert gratuit : **0800 824 923** accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h
- ▶ votre identification au moyen de votre carte d'adhérent
- ▶ la communication de la date, de l'horaire et des codes des arrêts de montée et descente
- ▶ la possibilité d'être accompagné au même tarif par 3 personnes non-adhérentes.



## LE TRANSPORT SCOLAIRE

### Organisation et règlement

La compétence scolaire est une des compétences exercées par la CCPSV. La charte communautaire et le projet éducatif votés en 2000 précisent l'esprit dans lequel la CCPSV organise les différents services qu'elle met en place aussi bien pour les enfants que pour les adultes.

Le transport scolaire est l'un de ces services ; pour celui-ci, comme pour tous les autres destinés aux enfants et aux jeunes, la CCPSV poursuit les mêmes objectifs :

Un service gratuit et de qualité répondant aux critères de confort et de sécurité pour les usagers par le choix d'un transporteur consciencieux. Un encadrement suffisant et bien formé. Une prise en compte des demandes des usagers et une réponse adaptée aux difficultés constatées. Une éducation des enfants à la citoyenneté par un apprentissage de la vie en collectivité, du respect des personnes et des biens.

Un règlement transport a été élaboré par un groupe de travail rassemblant des représentants des usagers et des professionnels et il a été validé par les élus de la CCPSV. Il constitue le document de référence en matière de transport depuis la rentrée de septembre 2006, mais pourra être révisé en cas de besoin.

L'amélioration du service du transport passe par la participation de chacun et par une bonne information des usagers ; c'est pourquoi, dans un souci de cohérence et d'efficacité, dès les premières semaines de la rentrée, des temps d'information pour les familles ont été programmés sous plusieurs formes :

réunion d'information conjointe dès la rentrée scolaire, rencontre dans les classes avec les accompagnateurs et les chauffeurs, explication dans les bus, exercices d'évacuation dans les bus...

L'ensemble du document règlement transport a été distribué au moment de la rentrée scolaire 2006/2007, ce règlement regroupe les obligations et devoirs des différentes parties :

1. Les familles,
2. Les enfants,
3. Le transporteur, les conducteurs,
4. Les accompagnateurs,
5. Les partenaires (enseignants, parents d'élèves).

## CHEMINS D'ART

### « SOUS LA LIGNE BLEUE... »

DU 18 JUIN AU 11 SEPTEMBRE 2005, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOUS VOSGIEN AVAIT PROPOSÉ À LA POPULATION DU TERRITOIRE DE BELFORT ET AUX TOURISTES DE PASSAGE UNE OPÉRATION INTITULÉE « SOUS LA LIGNE BLEUE... », C'EST-À-DIRE...

#### ► 120 KM DE CIRCUITS DE RANDONNÉES BALISÉS

répartis en 15 circuits de 4,6 à 20 km allant de Rievescemont à Lachapelle-sous-Rougemont et reliant entre eux tous les villages de la Communauté. Ces circuits sont accessibles toute l'année. Le travail d'amélioration du balisage et du fléchage se poursuit et il est prévu l'édition de cartes de randonnées recensant itinéraires et points remarquables des communes traversées.

#### ► DEUX CIRCUITS DÉDIÉS À L'ART

##### Circuit n°1

Saint-Germain – Bourg – Anjoutey – Saint-Germain-le-Châtelet : circuit en boucle de 7,5 km, présentant en alternance 18 œuvres d'art et 14 stèles d'écriture et un détour pour lire, fruit des ateliers d'écriture animés par l'écrivain Anne Luthaud avec les habitants de la communauté.

##### Circuit n°2

Lachapelle-sous-Rougemont – Petitefontaine - Lachapelle : circuit en boucle de 4,6 km, présentant 8 œuvres d'art et un détour pour lire.

#### ► RAPPELONS LES TROIS OBJECTIFS DE LA MANIFESTATION

**Touristique** : faire découvrir les richesses architecturales et paysagères des villages traversés. L'acquisition de certaines œuvres lors de chacune des éditions de « Sous la ligne bleue... » permettra d'enrichir encore notre milieu et ce patrimoine d'œuvres plastiques sera l'un des éléments du développement d'un tourisme vert et culturel.

**Culturel** : amener à l'art d'aujourd'hui des personnes ne fréquentant pas les musées, expositions et galeries en associant la découverte d'œuvres d'art et les promenades en pleine nature.

**Social** : créer et/ou renforcer chez les habitants le sentiment d'appartenance à une Communauté. La création de chemins reliant chacun des villages, l'invitation des habitants à participer à des ateliers d'écriture y contribuera.

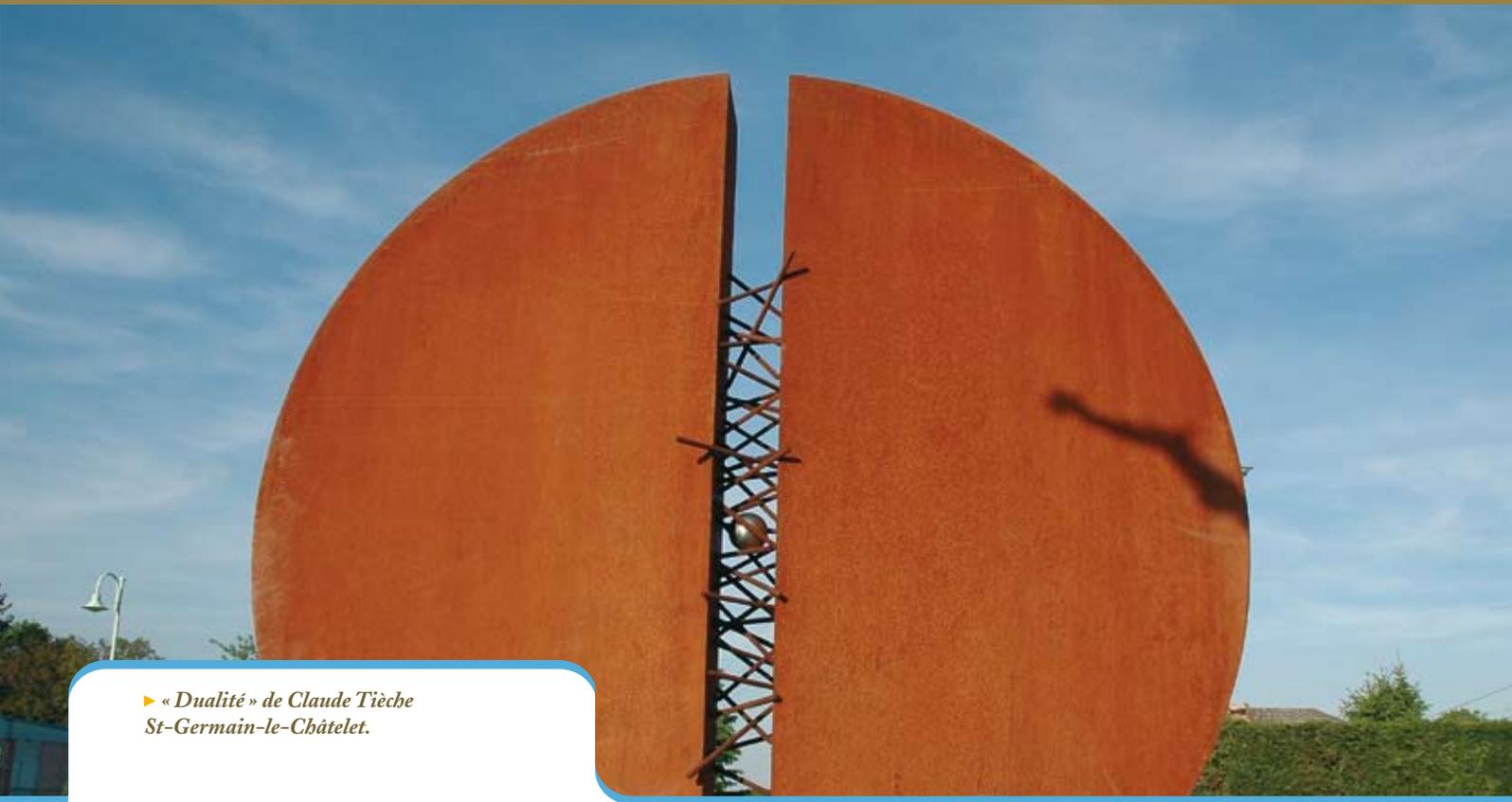
► « *Anges* » de Sébastien Haller  
Anjoutey

► « *Bourg, entrée du bois...* » de Michel d'Aronco  
Bourg-sous-Châtelet

► « *Les 3 chevaux* » de Maya-Hela Gascard  
Petitefontaine

► « *Ange pour Saint-Vincent* » de Simone Mayor  
Lachapelle-sous-Rougemont





► « Dualité » de Claude Tièche  
St-Germain-le-Châtelet.

La fréquentation des chemins est allée au-delà des prévisions. Deux compteurs installés l'un à Saint-Germain-le-Châtelet et l'autre à Lachapelle-sous-Rougemont laissent apparaître un nombre de passages équivalent sur chacun des deux circuits, soit plus de 20 000 visiteurs. Preuve est faite qu'une offre de qualité peut drainer un public vers le Territoire.

De nombreux échos (rencontres avec promeneurs, coups de téléphone, courriers messages sur le site Internet) nous confirment que les chemins ont été fréquentés par les amateurs d'art mais également par des non-initiés. Certes, toutes les œuvres n'ont pas été appréciées, mais c'est l'ensemble, le concept lui-même (découverte d'une région et d'œuvres d'art) qui a été très largement plébiscité.

Enfin, de nombreux partenariats ont été noués : la participation des écoles, des CLSH, de l'AFPA, de l'ADIJ, des Points d'Accueil Solidarité... ont enrichi le projet et ont permis de fédérer sur ce dernier de nombreuses énergies.

L'écho rencontré par la manifestation a donc incité la communauté de communes à acquérir les cinq œuvres qui figurent en illustration de cet article et à renouveler l'opération en 2007. La formule d'une manifestation biennale semble être bien adaptée à ce type d'opération tant du point de vue du temps nécessaire à la préparation qu'en termes de budget à prévoir.

C'est sur le circuit de Grosnagny – Petitnagny que se déroulera dès le 2 juin 2007 la nouvelle édition des chemins d'art. Un groupe de pilotage renforcé, composé pour l'essentiel de membres des deux associations de la Borboillotte et du Fayé et d'élus des deux communes, s'est remis au travail et a lancé un nouvel appel à candidatures.

Près de quatre-vingts artistes ont manifesté leur souhait de participer. Quarante d'entre eux ont été retenus lors de la présélection du 2 mai et ont été invités dès le 2 juillet à venir découvrir le nouveau circuit dédié à l'art. Ces artistes ont eu jusqu'au mois d'octobre pour nous soumettre un ou plusieurs projets sur le thème « des esprits du lieu » et le groupe de pilotage en a retenu une vingtaine dont cinq ou six qui viendront travailler en résidence et intervenir dans les écoles de la communauté. Les œuvres seront mises en place au printemps 2007.

Par ailleurs, de nouveaux ateliers d'écriture ont été mis en place dès la rentrée de septembre 2006. Les productions de ces ateliers seront mises en valeur comme lors de la première édition et viendront « enrichir » l'un ou l'autre des circuits de promenades.



## L'ESPACE PETITE ENFANCE

### CRÈCHE FAMILIALE

La CCPSV s'est investie dans la compétence Petite Enfance pour répondre aux besoins des familles du territoire mais également pour apporter des accueils. La crèche est un mode d'accueil régulier pour les enfants de 10 semaines à 4 ans au domicile des assistantes maternelles agréées employées par la CCPSV. Elle est réservée aux habitants de la communauté de communes et reçoit actuellement 27 enfants. Une permanence est assurée le jeudi et le vendredi de 8h30 à 10h30 par la Directrice et l'éducatrice de jeunes enfants à la salle associative du Centre Socioculturel.

#### ► QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET BIENFAITS DE LA VIE EN COLLECTIVITÉ

L'équipe de professionnelles employées par la communauté de communes se compose de 11 assistantes maternelles agréées (toutes ont suivi la formation obligatoire dispensée par le Conseil Général). Déchargées de toutes tracasseries administratives, elles assurent l'accueil et le bien-être des enfants tout au long de la journée. Une puéricultrice, infirmière spécialisée assure la gestion de la crèche familiale et une éducatrice de jeunes enfants la seconde. La mission de Sylvie, éducatrice de jeunes enfants est de travailler en partenariat avec la ludothèque, la médiathèque, la halte-garderie, les écoles et de proposer des temps de collectivité aux enfants pour leur permettre de mieux se connaître et apprendre les règles sociales. C'est aussi le moyen de se faire des amis et de créer des liens et surtout de jouer.

L'esprit de la crèche familiale est d'accueillir les enfants et leur famille dans un profond sentiment de respect (respect de l'enfant dans sa globalité et de ses rythmes de vie) et d'être dans la continuité de la cohérence par apport au vécu familial.

#### ► SPÉCIFICITÉ DE LA CRÈCHE FAMILIALE

La tarification est proposée sur les barèmes de la CAF (PSU) dans le cadre d'un contrat enfance signé entre la CCPSV et la CAF. Elle est forfaitaire, mensualisée, calculée en fonction des revenus parentaux.

### ► LA JOURNÉE DE «TI'BOUT»

Arrivée chez « tata » avec papa ou maman : s'il est assez grand « Ti'bout » sonne lui-même à la porte (aidé par papa ou maman).

On dit bonjour à tata et on se fait un bisou. Papa-maman échangent quelques informations au sujet de « Ti'bout » avec tata. Bisous, calins à papa-maman et on se dit au revoir, à ce soir et « Ti'bout » retrouve les deux autres enfants accueillis chez tata avec lui.

Tata prépare le repas, « Ti'bout » joue près d'elle (coloriages, pâte à modeler...) et peut même parfois l'aider. Les tout-petits font une sieste et vers 9 h30 il y a un petit goûter.

Ensuite s'il fait beau, tout le monde part se promener ou joue dehors. Quand il pleut tata propose des jeux. Comme « Ti'bout » aime bien bouger, parfois on danse, on fait des cabanes sous la table avec les copains...

Avant le repas, il doit d'abord faire un petit tour aux toilettes puis se laver les mains. Tata installe chacun à sa place et on mange tous ensemble si on est « grand ». Tata aide les plus petits, les bébés prennent leur biberon avant ou après les grands. « Ti'bout » doit essayer de goûter à tout. Tata s'applique à composer des repas simples, variés et équilibrés, mais c'est quand même le dessert qu'il préfère et mange sans se faire prier. Lorsque le repas est terminé, on joue un petit moment avant la sieste.

Un « truc » que « Ti'bout » adore, c'est aller se brosser les dents ! Si tata oublie c'est lui qui le lui rappelle...

Puis encore un petit tour aux toilettes ou change de la couche, chacun dans sa turbulette, et bonne sieste les petits...

Tata va remettre un peu d'ordre dans la cuisine et si tout le monde dort bien, elle aura peut-être droit à une petite pause... !

Le goûter pas de problème tout le monde aime et ensuite c'est à nouveau, jeux, promenade il ne faut pas perdre de temps avant l'arrivée de papa-maman.

Papa ou maman arrive, « Ti'bout » lui fait de gros bisous et tata raconte les bons moments de la journée et les petits soucis, s'il a bien mangé, bien dormi...



## HALTE GARDERIE «LES PETITS PAS TAPONS»

Un lieu d'accueil éducatif pour la petite enfance. L'équipe éducative met en place des jeux, des activités adaptées à l'âge des enfants. Les professionnelles répondent aux besoins individuels des petits en respectant leurs rythmes de vie : activités, sommeil, changes, propreté, biberon, goûter. Cet accueil est aussi un lieu d'information, d'écoute et de dialogue entre les parents et les professionnelles. La halte-garderie accueille les enfants de 3 mois à 4 ans révolus. La structure est agréée pour l'accueil de 12 enfants par demi-journée.

### Les horaires d'ouverture

Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Mardi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Mercredi : 8h30 à 12h fermeture au public

Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

## INFORMATIONS

Pour l'encadrement des enfants, la CCPSV s'est dotée d'une équipe de professionnels formés et qualifiés répondant à la législation du Ministère de la Jeunesse et Sports et aux exigences éducatives de la communauté de communes.

Sur votre territoire vous trouverez :

- Deux lieux de centre de loisirs pour les mercredis, petites et grandes vacances : Anjoutey et St-Germain-le-Châtelet

- Six lieux de centre de loisirs « accueil périscolaire » : Anjoutey, Etueffont, Grosmagny, Lachapelle-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château, St-Germain-le-Châtelet.



## L'ESPACE ENFANCE DES 4/12 ANS

Les centres de loisirs de votre communauté de communes (CCPSV) sont mieux qu'un simple lieu de garde. Ils doivent permettre à l'enfant de continuer son apprentissage de la vie au sein d'un groupe. Espaces de découverte et de partage, les centres de loisirs ont pour vocation de proposer des animations ludiques et variées. Les centres de loisirs doivent également permettre l'échange et la participation des familles. Une attention toute particulière sera portée au respect des rythmes de l'enfant et de ses besoins selon les âges.

Au cours de cet été, le centre de loisirs a accueilli plus de 167 enfants, outre les enfants qui ont participé aux mini camps (36 enfants) et au centre de vacances à Gérardmer (21 enfants).

Un objectif ambitieux pour ces vacances puisque nous voulions que chaque enfant trouve la formule qui lui convenait tout au long des 8 semaines d'ouverture :

- ▶ Un fonctionnement traditionnel sur les structures d'Anjoutey pour les 7/12 ans et sur St Germain pour les 4/6 ans avec un accueil en journée ou demi-journée
- ▶ Des mini-camps de 3 jours sous tente ou en gîte pour les plus jeunes,
- ▶ Un séjour de deux semaines pour les 10/13 ans à Gérardmer.

Au cours de l'été les enfants de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien ont pu participer à de grands jeux, découvrir les randonnées VTT, pratiquer le kayak et l'optimist, construire des cabanes, redécouvrir les ateliers d'activités de bricolage, découvrir le camping et les veillées autour du feu et surtout jouer avec leurs camarades.



## LE FORUM JEUNES

Les espaces jeunes sont des lieux d'écoute, d'échange avec des professionnels de l'animation, de la prévention et de l'orientation professionnelle (BIJ, PAS Nord...) pour les 12-25 ans. Ils organisent des groupes de paroles.

### **Toi qui as de 12 à 25 ans :**

« Apporte tes idées, viens faire le programme de tes vacances (stages, rencontres amicales, projets culturels ou sportifs) ».

### **Bilan des animations réalisées au cours de l'été 2006 :**

Le forum jeunes du centre socioculturel « EISCAE » a fonctionné pour la première fois cette année, sur les deux mois d'été.

### **Deux actions principales ont été mises en place :**

- Les permanences et accueil du public de 14h à 18h au forum jeunes d'Etueffont en semaine .
- Les camps.

### **► LES PERMANENCES EN APRÈS-MIDI**

#### **Objectif**

permettre aux jeunes qui restent sur place, de fréquenter un espace au sein duquel ils ont la possibilité de créer avec l'aide d'adultes, un programme d'activités, des temps de rencontre, des loisirs, à moindre coût, de type sportif et culturel.

Le programme d'activités a été proposé par les jeunes, (baignade au Malsaucy, cuisine, tennis, sortie concert hip – hop en soirée, vidéo).

Une action a été mise en place en lien avec le projet Chemins d'Art de 2007, au sein de laquelle, un jeune adolescent d'Etueffont, Jean Raphael Sandri, soutenu et accompagné dans sa démarche par la référente jeune, Isabelle, a rencontré des couples de Giromagny et Petitmagny. Ceci afin de recueillir dans un premier temps des témoignages sur la vie d'antan et les événements passés, puis rédiger un livret servant de base de travail pour des actions culturelles à venir. A terme ce livret pourrait être imprimé et disponible dans les médiathèques et la bibliothèque de la CCPSV.

### **► EN JUILLET**

4 mini- camps sous tentes destinés aux 11-14 ans ont eu lieu.

#### **Déroulement**

Préparation du camp avec les jeunes et les animateurs, un mois avant le départ, rencontre des participants, réunion de travail, organisation, réservation, choix des menus, et des thèmes.

Une réunion de présentation du camp aux parents était organisée chaque veille de départ.

#### **1<sup>er</sup> camp**

Château de Rougemont-le-Château. Thème : jeux de rôles. 8 inscrits des communes : d'Etueffont, Felon, Rougemont, Menoncourt, Felon, Anjoutey. Chalet mis à disposition gracieusement par le foyer rural.

#### **2<sup>e</sup> camp**

Gîte des Tourses à St Nicolas. Thèmes : randonnée, initiation au djembé. 10 participants des communes : d'Anjoutey, Rougemont, Felon, Etueffont, St-Germain-le-Châtelet.

#### **3<sup>e</sup> camp**

Camping de la Seigneurie à Lachapelle-sous-Rougemont : pour la première fois, en partenariat avec le centre socioculturel de Giromagny. Thèmes : pêche, escalade. 16 participants des communes : d'Anjoutey, Giromagny, Chauv, Etueffont, Rougemont. Camping et structure mis à disposition par la mairie de Lachapelle-sous-Rougemont. Escalade encadrée par Eric Schmitt, de la CCPSV, pêche encadrée par les membres de l'école de pêche de Chauv.

#### **4<sup>e</sup> camp**

Base nautique d'Evette-Salbert. Thèmes : voile, kayak. 7 participants des communes : Rougemont, Felon, Romagny, St-Germain-le-Châtelet.

#### **5<sup>e</sup> camp**

Camp itinérant VTT : Camping de l'étang des Forges, Beaucourt...



Mairie	Secrétaires - Téléphone Mairie - Courriel	Permanence
<b>Anjoutey</b>	<b>Nathalie Stein</b> tél. 03 84 54 66 45 mairiedanjoutey@wanadoo.fr	lundi : 16h à 17h mardi et vendredi : 16h à 17h30 mercredi et jeudi : 10h à 12h samedi : 9h à 12h
<b>Bourg-sous-Chatelet</b>	<b>Aline Patingre</b> tél. 03 84 23 00 73 mairiedebourg@wanadoo.fr	lundi, jeudi et samedi : 15h à 19h
<b>Etueffont</b>	<b>Catherine Morel</b> tél. 03 84 54 60 40 etueffont.mairie@wanadoo.fr	lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h30 samedi : 9h à 12h
<b>Felon</b>	tél. 03 84 23 07 70	jeudi : 18h30 à 19h30
<b>Grosmagny</b>	<b>Odile Gaspard</b> tél. 03 84 29 33 03 mairie.grosmagny@wanadoo.fr	lundi et vendredi : 14h à 16h mardi : 17h à 19h
<b>Lachapelle-sous-Rougemont</b>	<b>Valérie Girardin-Dietemann</b> tél. 03 84 27 60 68 mairielachapelle-rougemont@wanadoo.fr	mercredi et samedi : 10h à 12h jeudi : 16h à 19h
<b>Lamadeleine-Val-des-Anges</b>	<b>Sylvie Jelsch</b> tél. 03 84 54 79 29 lamadeleine-valdesanges@wanadoo.fr	mardi et vendredi : 8h30 à 12h mercredi : 8h à 11h
<b>Leval</b>	<b>Florence Caulet</b> tél. 03 84 23 08 72	mardi : 18h à 19h
<b>Petitefontaine</b>	<b>Jeanne Demeusy</b> pas de téléphone	mercredi : 18h à 19h
<b>Petitmagny</b>	<b>Odile Gaspard</b> tél. 03 84 54 65 58 mairie.petitmagny@wanadoo.fr	lundi : 9h à 11h jeudi : 17h à 19h
<b>Riervescemont</b>	<b>Béatrice Demeusy</b> tél. 03 84 29 57 59 mairie.riervescemont@wanadoo.fr	lundi : 9h30 à 11h vendredi : 14h30 à 17h samedi : 10h à 11h30
<b>Romagny-sous-Rougemont</b>	tél. 03 84 23 04 15	mercredi : 19h30 à 20h30
<b>Rougemont-le-Château</b>	<b>Hermine Toe</b> tél. 03 84 23 00 18 mairie.rougemont-le-chateau@wanadoo.fr	lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h à 12h et 14h à 18h jeudi : matin
<b>St-Germain-le-Chatelet</b>	<b>Raymonde Cavalotti</b> tél. 03 84 23 71 92 mairiesaintgermain@wanadoo.fr	lundi-mercredi : 14h à 16h mercredi-samedi : 10h à 12h